

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq novembre, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.

Présents : David MICHEL, Claude MICHEL, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Mauricette JUBERT, Stéphane DUMONTIER, Alain DEBEAUVAIS, Cédric LECOINTE, Jean TRUJILLO, Pierre-Albert PINGUET (arrivé à 19h15),

Absents excusés : Patricia PEZET, Fabrice MARCHANT, Chantal ZERROUKI

Secrétaire de séance : Mauricette JUBERT

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

PROJET ACQUISITION IMMOBILIERE

M. le Maire revient sur le projet d'acquisition de la maison jouxtant la mairie, la proposition du Conseil municipal de 82 500 € net vendeur a été acceptée par la famille CARLE. Divers projets pourront être réalisés dans ce bâtiment, notamment la création d'un salon de coiffure ainsi que la création d'une salle d'archives communales, des subventions du Conseil départemental seront demandées pour ce type de travaux. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents l'acquisition des parcelles D 228 et D 372 pour un montant net vendeur de 82 500 €. Cette dépense sera inscrite au BP 2022 et le Conseil municipal charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches afférentes à cette acquisition auprès de Maître MUSTEL Notaire à Aumale.

ADHESION MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'adhésion de la Commune aux missions optionnelles du CDG 76, notamment la médecine préventive, est arrivée à échéance. Il propose de renouveler cette adhésion afin de pouvoir bénéficier des services de la médecine de prévention, ainsi que des autres missions optionnelles si besoin. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'adhérer aux missions optionnelles du CDG 76 notamment au service de médecine préventive.

INDEMNITES DES ELUS

M. le Maire rappelle que depuis quelques semaines Mme VATIGNEZ Sophie s'occupe des affaires scolaires et de la gestion et des besoins des employés communaux affectés aux services scolaires et périscolaires. Il propose de ce fait d'augmenter son indemnité à 5 % de l'indice terminal de la fonction publique. De plus, Mme JUBERT Mauricette est très souvent sollicitée pour la distribution de documents communaux dans les boîtes aux lettres ainsi que pour aider les associations, il est donc proposé de lui allouer une indemnité de 1% de l'indice terminal de la fonction publique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents d'accorder les indemnités mentionnées ci-dessus.

RENFORCEMENT ELECTRIQUE - LES BOUILLETS

M. le Maire revient sur le projet de renforcement électrique au lieu-dit les Bouilllets. Il informe le Conseil que suite à un rdv sur place avec le SDE76 il s'avère que le site ne s'adapte pas à l'installation des mâts d'éclairage public, de plus le coût paraît disproportionné par rapport aux travaux projetés. Il propose donc d'accepter seulement la partie renforcement électrique, financée à 100% par le SDE 76 pour un montant de 169 831.20 € T.T.C.

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents accepte cette proposition et ajoute que la tranchée des travaux devra être réalisée à gauche en allant vers la bouverie au plus proche de la haie et la route devra être remise en état après les travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MOULIN A GODETS

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été projeté lors du précédent mandat de réaliser l'éclairage public rue du Moulin à Godets. Ce projet avait été abandonné car non faisable pour le moment, la route étant trop étroite à cet endroit pour pouvoir y ajouter des mâts d'éclairage. Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de désinscrire le projet M2410 CRIQUIERS HAMEAU LE MOULIN A GODET du programme 2019 du SDE 76.

AMENAGEMENT ACCES PMR DEVANT ERP ET VERS ECOLE MATERNELLE

M. le Maire revient sur le projet de l'aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devant un ERP et vers l'école maternelle. Il présente un devis de l'entreprise PRC pour un montant de 21 174.00 €, ce devis comprend la pose de pierres de taille à l'identique que devant la mairie. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ce projet et charge M. le Maire de demander la subvention correspondante auprès du Conseil départemental.

OUVERTE D'UN EMPLOI DE SECRETAIRE CONTRACTUEL

M. le Maire informe le Conseil municipal du départ de la secrétaire en début d'année 2022. Afin de prévoir son remplacement dans les meilleures conditions il convient d'ouvrir un poste de secrétaire contractuel en CDD afin de pouvoir embaucher dès que possible une personne et pouvoir la former au mieux sur ce poste. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents cette création de poste de secrétaire contractuel, et charge M. le Maire du recrutement et de déterminer le nombre d'heures ainsi que la durée du contrat de travail.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le spectacle de Noël pour les enfants aura lieu le mardi 14 décembre à 18h30, M. le Maire invite l'ensemble des Conseillers à participer à cette manifestation.
- La collecte pour la Banque Alimentaire aura lieu prochainement, comme à l'habitude Mme JUBERT Mauricette aidera à cette collecte.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme LECOINTE Josette, Présidente du Club des cheveux blancs invite le Conseil municipal à la présentation des comptes de son association qui aura lieu lors de la réunion du 8 décembre 2021.

Fin de séance : 20 H 45